



CHARTRE DE L'ACCUEIL SOLIDAIRE

Préambule

La solidarité, l'accueil sont profondément inscrits dans la culture de notre pays.

Aujourd'hui, les migrants qui arrivent sont souvent mineurs et isolés. Or pour s'adapter grandir et s'épanouir tout enfant a besoin de s'appuyer sur des adultes .

L'accueil bénévole , objet de cette charte, est une forme de solidarité , permettant aux Mna de tisser des liens affectifs et sociaux de type familial avec la population Tarnaise.

L'accueil solidaire est mis en oeuvre par notre association pour diversifier le mode de prise en charge proposé sur le département.

Derrière la diversité des initiatives et des approches, l'accueil solidaire participe à l'ouverture de l'enfant sur le monde, sur notre culture .

Ce projet s'inscrit dans une démarche de prévention et de soutien à l'éducation des mineurs non accompagnés. Il participe à une politique d'accueil inclusive.

Cette charte, se veut un cadre de référence pour tous les acteurs de l'accueil solidaire, souple et adapté aux diverses situations.

La charte a pour objectifs :

- de préciser les principes fondamentaux de l'éthique du l'accueil ;
- d'offrir des garanties de qualité aux acteurs du projet, de sécuriser le hebergeant bénévoles;

- de contribuer à la cohérence et à l'harmonisation des pratiques.

Pour ce faire, Alpha Protec informe le Département de l'avancé de ses recherche et s'engage à accepter le principe d'une évaluation de son action.

La charte est complétée par un guide pratique de mise en oeuvre.

Article 1^{er}

Définition

L'accueil solidaire est la construction d'une relation affective privilégiée instituée entre un enfant MNA et un adulte ou une famille qui a pour base le partage d'une habitation, des temps partagés de vie quotidienne.

Il prend la forme d'un hébergement et de la mise en place d'une relation éducative et bienveillante avec l'enfant MNA.

Il repose sur des valeurs d'échange, de réciprocité, d'enrichissement mutuel et sur la confiance.

Il est fondé sur un engagement volontaire.

Il se met en place dans l'intérêt du MNA.

Il constitue un mode d'accompagnement personnalisé.

Article 2

Principes fondamentaux

Démarche volontaire et concertée de tous les acteurs.

Bénévolat des accueillants.

Engagement dans la durée, l'année scolaire entamée doit être terminée dans la mesure du possible .

Respect du choix de l'enfant, de la place et de la vie privée de chacun.

Souplesse et adaptabilité des propositions en fonction de chaque situation.

Formalisation des engagements réciproques dans une convention signée par les accueillants, le mineur non accompagné, l'association Alpha Protec et le département à qui l'enfant est confié.

Accompagnement de la relation entre accueilli/accueillant par l'association Alpha protec.

Instauration d'un partenariat avec les services spécialisés dans le suivi de placement du FJT de Graulhet.

Article 3

Principes d'action

Tout accueil comporte les phases suivantes :

Appréciation de la demande Appréciation de l'intérêt de l'enfant

L'accueil solidaire s'inscrit dans un projet individualisé adapté aux besoins et défini avec l'ensemble des acteurs concernés.

Avant toute mise en relation, l'association en lien avec le FJT et le département évalue l'intérêt de la mise en place pour le jeune en le rencontrant.

b) Appréciation de la candidature des accueillants bénévoles

Elle est effectuée par au moins deux personnes de l'association :

- une information des candidats sur le projet en général et sur l'action de l'association ;
- deux entretiens avec les candidats, destinés à évaluer leur aptitude à héberger:
 - un se déroulant avec un professionnel du champ social ;
 - un autre dans leur cadre de vie
- la remise par les candidats de leur bulletin n° 3 de casier judiciaire ;
- une vérification de l'adhésion de chacun au projet de parrainage.

B. - Mise en oeuvre de l'hébergement

Elle implique selon un protocole proposé par l'association :

- une préparation de la rencontre ;
- une mise en relation progressive avec l'enfant ;
- des modalités d'organisation pratique qui seront convenues entre les parties : rythme des rencontres, transports, hébergement.

C. - Accompagnement du parrainage

Il est assuré par l'association Alpha protec :

- durant les premiers mois, un soutien renforcé est nécessaire ;
- par la suite, au minimum une rencontre mensuelle est organisée ;
- l'association reste disponible au tant que de besoin tout au long de l'accueil du jeune.

C. - Suivi du Jeune

Alpha protec signe une convention avec le FJT Léo Lagrange pour que ses services gèrent la référence des jeunes hébergés en famille de parrainage

D. - Evaluation

L'association Alpha Protec adhérant à la présente charte adresse annuellement un bilan de son activité et une présentation de ses perspectives de développement au conseil départemental du Tarn.